



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers : 27

En exercice : 27

Présents : 16

Représentés : 2

Votants : 18

L'an deux mille dix-sept,

Le treize septembre,

Le Conseil Municipal de la Commune de Lucciana, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de **Monsieur Joseph GALLETTI, Maire.**

Date de la convocation du Conseil Municipal :
6 septembre 2017

PRESENTS : ALBERTINI Josepha, ALBERTINI Paule, ANTONELLI Marie-Antoinette, BRUSCHINI Vincent, CAPOROSSO Laurent, FRANCONERI Suzanne, GALLETTI Joseph, GIUDICELLI Isabelle, ISOLA Marie-Josée, LORENZI Vincent, MARCELLI Charles-Félix, MORDICONI Jean-Thomas, NOVELLA Dominique, SANTINI Michèle, ZAMBONI Jean-Baptiste, ZATTARA Dominique

POUVOIRS : CIAVALDINI Anne-Marie à ZATTARA Dominique, MORDICONI Aurélie à MORDICONI Jean-Thomas,

ABSENTS : DUCROS Louis, FILIPPI Gilles, FILIPPI Valérie, GUAZZAGALOPPA Dominique, MATTEI Antoine, MONTI François, NICOLAI Louise, SOLET Anne-Marie, ZAMBONI Patrick.

M. ZAMBONI Jean-Baptiste a été nommé secrétaire.

17-09-13-01- Objet : Attribution d'une prime aux lauréats du baccalauréat avec mention

Monsieur le Maire propose dans un premier temps au Conseil municipal de récompenser chaque année les lauréats du baccalauréat avec mention résidant sur la commune d'une prime d'un montant individuel de 152,45 €, sur présentation d'un relevé de notes probant.

Après débat, le Maire propose que ce montant soit porté à 160 €.

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

Décide d'approuver cette dernière proposition.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212001481-20170913-13-09-2017-D2-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/09/2017

g

VOTE :

Pour : 18

Contre : 0

Abstentions : 0

Lucciana, le 13 septembre 2017

Le Maire,


Joseph GALLETTI





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers : 27

L'an deux mille dix-sept,

En exercice : 27

Le treize septembre,

Présents : 16

Le Conseil Municipal de la Commune de Lucciana, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de **Monsieur Joseph GALLETTI, Maire.**

Représentés : 2

Votants : 18

Date de la convocation du Conseil Municipal :
6 septembre 2017

PRESENTS : ALBERTINI Josepha, ALBERTINI Paule, ANTONELLI Marie-Antoinette, BRUSCHINI Vincent, CAPOROSSO Laurent, FRANCONERI Suzanne, GALLETTI Joseph, GIUDICELLI Isabelle, ISOLA Marie-Josée, LORENZI Vincent, MARCELLI Charles-Félix, MORDICONI Jean-Thomas, NOVELLA Dominique, SANTINI Michèle, ZAMBONI Jean-Baptiste, ZATTARA Dominique

POUVOIRS : CIAVALDINI Anne-Marie à ZATTARA Dominique, MORDICONI Aurélie à MORDICONI Jean-Thomas,

ABSENTS : DUCROS Louis, FILIPPI Gilles, FILIPPI Valérie, GUAZZAGALOPPA Dominique, MATTEI Antoine, MONTI François, NICOLAI Louise, SOLET Anne-Marie, ZAMBONI Patrick.

M. ZAMBONI Jean-Baptiste a été nommé secrétaire.

17-09-13-02- Objet : Subvention et convention annuelle d'objectifs pour associations communales

Le Conseil municipal,

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

DECIDE :

- d'attribuer les subventions aux associations suivantes agissant dans le cadre d'un intérêt public local :
 - Gym Club de Lucciana : 2 000 €
 - Ligue corse des échecs : 800 €
 - Rugby Club de Lucciana : 32 000 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212001481-20170913-19-09-2017-D8-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/09/2017

g

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention annuelle d'objectifs ci-jointe avec le Rugby Club de Lucciana.

VOTE :

Pour : 18
Contre : 0
Abstentions : 0

Lucciana, le 13 septembre 2017

Le Maire,


Joseph GALLETTI





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers : 27

L'an deux mille dix-sept,

En exercice : 27

Le treize septembre,

Présents : 16

Représentés : 2

Le Conseil Municipal de la Commune de Lucciana, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de **Monsieur Joseph GALLETTI, Maire.**

Votants : 18

Date de la convocation du Conseil Municipal :
6 septembre 2017

PRESENTS : ALBERTINI Josepha, ALBERTINI Paule, ANTONELLI Marie-Antoinette, BRUSCHINI Vincent, CAPOROSSO Laurent, FRANCONERI Suzanne, GALLETTI Joseph, GIUDICELLI Isabelle, ISOLA Marie-Josée, LORENZI Vincent, MARCELLI Charles-Félix, MORDICONI Jean-Thomas, NOVELLA Dominique, SANTINI Michèle, ZAMBONI Jean-Baptiste, ZATTARA Dominique

POUVOIRS : CIAVALDINI Anne-Marie à ZATTARA Dominique, MORDICONI Aurélie à MORDICONI Jean-Thomas,

ABSENTS : DUCROS Louis, FILIPPI Gilles, FILIPPI Valérie, GUAZZAGALOPPA Dominique, MATTEI Antoine, MONTI François, NICOLAI Louise, SOLET Anne-Marie, ZAMBONI Patrick.

M. ZAMBONI Jean-Baptiste a été nommé secrétaire.

17-09-13-03- Objet : Création d'emplois permanents dans le grade d'Adjoint territorial d'animation principal de 2^{ème} classe

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 82-213 du 02 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 34,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212001481-20170913-13-09-2017-D4-DE

1/2

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/09/2017

Vu le décret n° 2006-1693 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois d'Adjoint territorial d'animation,

Vu le décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 modifié portant organisation des carrières des fonctionnaires territoriaux de catégorie C,

Vu le décret n° 2016-604 du 12 mai 2016 fixant les différentes échelles de rémunération pour la catégorie C des fonctionnaires territoriaux,

Considérant les besoins croissants de la collectivité en matière d'encadrement d'enfants,

Le Conseil municipal, oui l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

DECIDE :

- de créer trois emplois permanents dans le grade d'Adjoint territorial d'animation principal de 2^{ème} classe, échelle C2 de rémunération, d'une durée de service hebdomadaire de 35 heures,
- de compléter en ce sens, le tableau des effectifs des fonctionnaires territoriaux de la collectivité.

VOTE :

Pour : 18

Contre : 0

Abstentions : 0

Lucciana, le 13 septembre 2017

Le Maire,

Joseph GALLETTI





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers : 27

En exercice : 27

Présents : 16

Représentés : 2

Votants : 18

L'an deux mille dix-sept,

Le treize septembre,

Le Conseil Municipal de la Commune de Lucciana, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de **Monsieur Joseph GALLETTI, Maire.**

Date de la convocation du Conseil Municipal :
6 septembre 2017

PRESENTS : ALBERTINI Josepha, ALBERTINI Paule, ANTONELLI Marie-Antoinette, BRUSCHINI Vincent, CAPOROSSO Laurent, FRANCONERI Suzanne, GALLETTI Joseph, GIUDICELLI Isabelle, ISOLA Marie-Josée, LORENZI Vincent, MARCELLI Charles-Félix, MORDICONI Jean-Thomas, NOVELLA Dominique, SANTINI Michèle, ZAMBONI Jean-Baptiste, ZATTARA Dominique

POUVOIRS : CIAVALDINI Anne-Marie à ZATTARA Dominique, MORDICONI Aurélie à MORDICONI Jean-Thomas,

ABSENTS : DUCROS Louis, FILIPPI Gilles, FILIPPI Valérie, GUAZZAGALOPPA Dominique, MATTEI Antoine, MONTI François, NICOLAI Louise, SOLET Anne-Marie, ZAMBONI Patrick.

M. ZAMBONI Jean-Baptiste a été nommé secrétaire.

17-09-13-04- Objet : Création d'un emploi non permanent dans le grade d'Infirmier territorial en soins généraux de classe normale

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 82-213 du 02 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment ses articles 3 1° et 34,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212001481-20170913-13-09-2017-D5-DE

1/2

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/09/2017

g

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié, relatif aux agents contractuels de la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 2012-1420 du 18 décembre 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des infirmiers territoriaux en soins généraux,

Vu le décret n° 2012-1421 du 18 décembre 2012 portant échelonnement indiciaire applicable aux infirmiers territoriaux en soins généraux,

Considérant que l'extension de l'établissement multi-accueil municipal nécessite la présence en son sein pendant un an d'un infirmier en charge de la protection et de la promotion de la santé de l'enfant, ainsi que de la participation à différentes actions en matière de prévention et d'éducation à la santé de l'enfant,

Le Conseil municipal, oui l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

DECIDE :

- de créer un emploi non permanent dans le grade d'Infirmier territorial en soins généraux de classe normale pour une période de 12 mois, d'une durée de 20 heures de service hebdomadaire, à pourvoir par voie contractuelle,
- de fixer la rémunération de l'emploi ainsi créé par référence au 5ème échelon du grade d'Infirmier Territorial en soins généraux de classe normale.

VOTE :

Pour : 18

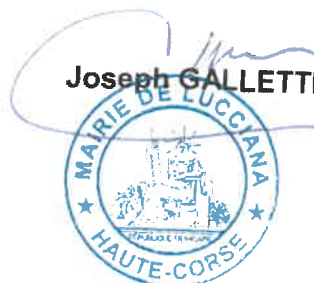
Contre : 0

Abstentions : 0

Lucciana, le 13 septembre 2017

Le Maire,

Joseph GALLETTI





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers : 27

En exercice : 27

Présents : 16

Représentés : 2

Votants : 18

L'an deux mille dix-sept,

Le treize septembre,

Le Conseil Municipal de la Commune de Lucciana, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de **Monsieur Joseph GALLETTI, Maire.**

Date de la convocation du Conseil Municipal :
6 septembre 2017

PRESENTS : ALBERTINI Josepha, ALBERTINI Paule, ANTONELLI Marie-Antoinette, BRUSCHINI Vincent, CAPOROSSI Laurent, FRANCONERI Suzanne, GALLETTI Joseph, GIUDICELLI Isabelle, ISOLA Marie-Josée, LORENZI Vincent, MARCELLI Charles-Félix, MORDICONI Jean-Thomas, NOVELLA Dominique, SANTINI Michèle, ZAMBONI Jean-Baptiste, ZATTARA Dominique

POUVOIRS : CIAVALDINI Anne-Marie à ZATTARA Dominique, MORDICONI Aurélie à MORDICONI Jean-Thomas,

ABSENTS : DUCROS Louis, FILIPPI Gilles, FILIPPI Valérie, GUAZZAGALOPPA Dominique, MATTEI Antoine, MONTI François, NICOLAI Louise, SOLET Anne-Marie, ZAMBONI Patrick.

M. ZAMBONI Jean-Baptiste a été nommé secrétaire.

17-09-13-05- Objet : Création d'emplois permanents dans le cadre d'emplois d'Assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 82-213 du 02 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 34,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212001481-20170913-13-09-2017-D6-DE

1/2

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/09/2017

Vu le décret n° 2011-1642 du 23 novembre 2011 portant statut particulier du cadre d'emplois des assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques,

Vu le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 modifié portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2010-330 du 22 mars 2010 modifié fixant l'échelonnement indiciaire applicable aux membres des cadres d'emplois régis par le décret n°2010-329 du 22 mars 2010,

Considérant la nécessité de recruter au plus tôt un(e) chargé(e) documentaire et de médiation numérique pour concevoir les synopsis et scénarii des outils muséographiques, en particulier numériques, et de traiter juridiquement la diffusion des œuvres pour le Musée archéologique de Mariana,

Considérant également le besoin, pour l'ouverture de ce Musée à l'horizon du printemps 2019, que soit mise en œuvre dès le printemps 2018 une politique des publics adaptée à l'offre locale et touristique, que soit assurée la conception des outils d'accompagnement des visiteurs à l'exposition permanente et au parc archéologique et, pour cela, que soit recruté(e) un(e) chargé(e) des publics,

Le Conseil municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

DECIDE :

- de créer deux emplois permanents dans le cadre d'emplois d'Assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques d'une durée de service hebdomadaire de 35 heures.,
- de compléter en ce sens, le tableau des effectifs des fonctionnaires territoriaux de la collectivité.

VOTE :

Pour : 14

Contre : 2

Abstentions : 2

Lucciana, le 13 septembre 2017

Le Maire,





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers : 27

En exercice : 27

Présents : 16

Représentés : 2

Votants : 18

L'an deux mille dix-sept,

Le treize septembre,

Le Conseil Municipal de la Commune de Lucciana, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de **Monsieur Joseph GALLETTI, Maire.**

Date de la convocation du Conseil Municipal :
6 septembre 2017

PRESENTS : ALBERTINI Josepha, ALBERTINI Paule, ANTONELLI Marie-Antoinette, BRUSCHINI Vincent, CAPOROSI Laurent, FRANCONERI Suzanne, GALLETTI Joseph, GIUDICELLI Isabelle, ISOLA Marie-Josée, LORENZI Vincent, MARCELLI Charles-Félix, MORDICONI Jean-Thomas, NOVELLA Dominique, SANTINI Michèle, ZAMBONI Jean-Baptiste, ZATTARA Dominique

POUVOIRS : CIAVALDINI Anne-Marie à ZATTARA Dominique, MORDICONI Aurélie à MORDICONI Jean-Thomas,

ABSENTS : DUCROS Louis, FILIPPI Gilles, FILIPPI Valérie, GUAZZAGALOPPA Dominique, MATTEI Antoine, MONTI François, NICOLAI Louise, SOLET Anne-Marie, ZAMBONI Patrick.

M. ZAMBONI Jean-Baptiste a été nommé secrétaire.

17-09-13-06- Objet : Prise en charge des frais afférents à l'invitation de personnalités extérieures

Monsieur le Maire indique que certaines personnalités extérieures à la commune sont appelées à effectuer des déplacements tant depuis le territoire national que depuis l'étranger pour participer à des réunions de travail, telles par exemple celles du comité de pilotage ou du conseil scientifique du Musée archéologique de Mariana, ou pour des manifestations spécifiques ayant lieu dans la commune.

Il propose que, sur invitation signée par lui, les frais de mission (déplacements ainsi que dépenses annexes nécessitées pour la bonne exécution de la mission) soient réglés à l'appui d'un état de frais avec justificatifs.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, approuve cette proposition.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212001481-20170913-13-09-2017-D7-DE

1/2

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/09/2017

17-09-13-06

VOTE :

Pour : 14

Contre : 2

Abstentions : 2

Lucciana, le 13 septembre 2017

Le Maire,

Joseph GALLETI

